angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 juin 2025

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2025-149

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Equipements sportifs et culturels - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-cinq le mardi dix juin à 18 heures 15, le Conseil de communauté convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON (jusqu'à la DEL-2025-142), M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. William BOUCHER, M. Sébastien BOUSSION, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-141), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Anthony GUIDAULT, M. Jean HALLIGON, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD (à partir de la DEL-2025-130), Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Constance NEBBULA, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Marc CAILLEAU, M. Denis CHIMIER, M. Nicolas DUFETEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Eric GODIN, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUITEAU, Mme Marielle HAMARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Mickaël JOUSSET, Mme Marie-France RENOU, Mme Claire SCHWEITZER, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON

ETAIENT ABSENTES : Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à Mme Edith CHOUTEAU à partir de la DEL-2025-143
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION à partir de la DEL-2025-142
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX jusqu'à son départ
M. Eric GODIN a donné pouvoir à Mme Carine LE BRIS-VOINOT
Mme Agnès GUEMAS-GALLARD a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Philippe VEYER
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU jusqu'à la DEL-2025-129

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI

Mme Véronique MAILLET, vice-présidente, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 12 juin 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2017, Angers Loire Métropole a mis en place un fonds de concours pour les équipements culturels et sportifs contribuant au rayonnement du territoire.

Pour bénéficier de ce dispositif, les équipements doivent répondre à trois critères cumulatifs :

- l'unicité sur le territoire d'Angers Loire Métropole ;
- la fréquentation par l'ensemble des habitants du territoire d'Angers Loire Métropole ;
- l'accueil d'évènements d'envergure nationale.

Conformément au cadre légal des fonds de concours, le montant de celui-ci ne peut pas dépasser le montant du financement assuré par la commune, hors subvention.

La commune de Rives-du-Loir en Anjou a sollicité Angers Loire Métropole pour son projet de construction d'une salle de sport avec bloc d'escalade de niveau national, qui permettra l'organisation de compétitions départementales, régionales et nationales. Selon la fédération nationale d'escalade, le niveau national du mur et la configuration parfaite de la salle en font une salle unique dans la région des Pays de la Loire.

Les travaux d'installation de ce bloc d'escalade représentent un cout estimatif de 943 333 € HT.

Sur la base d'une participation de 30 % de ce montant global hors taxe, il est proposé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 283 000 € à la commune de Rives-du-Loir en Anjou. A cet effet, une convention doit être conclue avec la commune, qu'il est également proposé d'approuver.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL 2016-98 du Conseil de Communauté du 9 mai 2017 approuvant le projet de territoire,
Vu la délibération DEL 2017-15 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 mettant en place un dispositif de fonds de concours pour les équipements sportifs et culturels
Considérant l'avis de la commission des finances du 02 juin 2025

DELIBERE

Attribue un fonds de concours d'un montant de 283 000 € à la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou pour son projet de construction d'une salle de sport avec bloc d'escalade de niveau national.

Approuve la convention avec la commune de Rives du Loir en Anjou pour l'attribution du fonds de concours

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU